



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2024

Le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 01 mars 2024.

Document publié sur le site internet de la commune de Mervent pour une durée minimale de 2 mois à compter du 15 mars 2024.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette - BP 24111 - 44041 NANTES CEDEX 01 - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le 05/03/2024

ID : 085-218501435-20240216-10_2024-DE

S'LO

Séance du 16 FEVRIER 2024

Effectif légal du Conseil Municipal : 15

Nombre de conseillers :

- en exercice : 14
- présents : 12
- votants : 12

L'an deux mil vingt-quatre, le seize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MERVENT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances en la mairie de MERVENT, sous la présidence de Monsieur BOBINEAU Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 février 2024.

Présents : BOBINEAU Joël, PASCAULT-BRICAUD Evelyne, SPENNATO Fabienne, BONNEAU Stéphane, AUGUIN Denise, COLAS René, NAULET Jean-Pierre, QUELEN Joël, ROYER Stéphanie, VASSEAUD Céline, ALLETRU Sonia, ROMANO Guillaume.

Absents excusés : LARGETEAU René-Pierre, SABOURAUD Damien.

Secrétaire de séance : AUGUIN Denise.

N° 10/2024

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➔ **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 19 janvier 2024.

La secrétaire de séance,
AUGUIN Denise

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Joël BOBINEAU

